

**ENGAGEMENT N° 2**

**Référence :** E-2 (SCGM), Notes sténographiques du huis clos du 7 février 2013, volume 1, page 55

**Demande :** « Vérifier la faisabilité de répondre à la demande suivante : En vous basant sur les écarts quotidiens cumulatifs entre les livraisons et les consommations de chacun des clients en achat direct, quel a été l'espace d'entreposage maximal, la capacité maximale d'injection et la capacité maximale de retrait requis pour les clients en achats directs en 2011-2012. »

**Réponse :**

Les écarts quotidiens cumulatifs entre les livraisons et les consommations de chacun des clients aux tarifs D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub> qui sont en achat direct sont des données disponibles. Toutefois, à l'heure actuelle, ces données sont disponibles par client uniquement. Pour obtenir une vue d'ensemble, il faudrait compiler manuellement les données obtenues pour chacun des quelque 200 clients aux tarifs D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub>. Afin d'éviter une compilation manuelle, un rapport pourrait toutefois être développé par la direction des Technologies de l'information. Dans chacun des cas, Gaz Métro ne serait pas en mesure de fournir les renseignements demandés avant le début de l'audience sur l'indicateur de performance relatif au plan d'approvisionnement prévu pour le 11 mars prochain.

Quant aux clients qui sont en achat direct mais à des tarifs autres que D<sub>4</sub> et D<sub>5</sub>, Gaz Métro ne dispose pas des données demandées sur une base quotidienne. Toutefois, tel qu'il a été mentionné en audience, Gaz Métro pourrait « manipuler » les données dont elle dispose qui indiquent les écarts mensuels cumulatifs entre les livraisons et les consommations afin de les étaler sur une base quotidienne. Nous soumettons cependant que le résultat de cet exercice demeurerait théorique et ne devrait pas être utilisé par la Régie pour motiver une quelconque décision de sa part. Par conséquent, Gaz Métro suggère de ne pas procéder à un tel exercice. Si la Régie devait, malgré la présente mise en garde, ordonner à Gaz Métro de fournir ces renseignements, Gaz Métro ne pourra les fournir avant le 11 mars prochain. Considérant qu'il y a plus de 10 000 clients en achat direct qui ne sont pas aux tarifs D<sub>4</sub> ou D<sub>5</sub>, un rapport devra nécessairement être développé par la direction des Technologies de l'information. Lorsque les données auront été extraites, elles devront par la suite être « manipulées » pour fournir le résultat théorique requis par la Régie.